Logo, icon, company name

Description automatically generated **Questionnaire pour la base de données Parline**

**Activités annuelles du parlement en 2022**

## Au sujet du présent questionnaire

Au premier trimestre de chaque année, l’UIP recueille des données factuelles auprès de tous les parlements sur les activités qu’ils ont menées au cours de l’année ou des années précédente(s). Ces données sont publiées dans la base de données [Parline](https://data.ipu.org/fr) sur les parlements nationaux.

Le présent questionnaire vise à recueillir des données pour l’année 2022. Il contient 14 questions habituelles sur les activités annuelles, comme le nombre de jours où le parlement s’est réuni, le nombre de lois adoptées, etc.

En plus de répondre à ces questions, les parlements sont priés de passer en revue et de mettre à jour leurs réponses à 22 questions concernant le budget parlementaire, les moyens de contrôle et les relations entre l'exécutif et le législatif.

Ces données, ainsi que les autres données figurant dans la base de données Parline, servent de base aux analyses sur lesquelles se fondent les [objectifs stratégiques de l’UIP](https://www.ipu.org/file/13679/download) et le suivi du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le cadre des indicateurs 5.5.1 et 16.7.1 des Objectifs de développement durable (ODD).

Le questionnaire est disponible en anglais, en français et en espagnol. Selon nos estimations, six à huit heures de travail devraient être nécessaires pour le remplir en fonction de la disponibilité des informations. À cette fin, nous recommandons aux parlements de :

1. consulter les données antérieures publiées sur leur page Parline ;
2. consulter la Foire aux questions (FAQ) pour des conseils et des exemples de réponses ;
3. consulter [les modèles de questionnaire](https://data.ipu.org/fr/content/questionnaires) ;
4. transmettre toute question à l’adresse suivante : [parline@ipu.org](mailto:parline@ipu.org).

Les parlements sont priés de bien vouloir remplir le questionnaire avant le **24 mai 2023**, de préférence [en ligne en cliquant ici](https://survey.alchemer.eu/s3/90443876/Annual-Activities-of-parliament-in-2022). Les parlements peuvent également remplir le questionnaire en format Word et le renvoyer à l’adresse suivante : [parline@ipu.org](mailto:parline@ipu.org).

Le présent questionnaire a été envoyé au correspondant Parline de chaque parlement, avec copie au groupe du parlement auprès de l’UIP. Les parlements qui n’ont pas encore désigné de correspondant sont priés de le faire dans les meilleurs délais.

Plus d’informations sur les correspondants Parline sont disponibles à l’adresse [https://data.ipu.org/content/parliaments](https://data.ipu.org/fr/content/pour-les-parlements), qui contient également un [aide-mémoire](https://www.ipu.org/file/9128/download) relatif aux informations actualisées devant être transmises à Parline et à quelles dates, ainsi que [la page FAQ](https://www.ipu.org/file/12808/download) rapportant aux questionnaires.

## Notes

Les questions 1 à 8, 15 à 25, & 30 à 34 concernent l’ensemble du parlement, qu’il soit monocaméral ou bicaméral. Pour toutes les autres questions, des espaces séparés sont prévus pour les données de chaque chambre d’un parlement bicaméral.

Veuillez fournir les données pour l’année civile (du 1er janvier au 31 décembre), à chaque fois que cela est possible. S’il est impossible de fournir des données pour l’année civile, veuillez préciser la période de référence (par exemple, du 1er avril au 31 mars) dans le champ Notes à la fin du questionnaire. Toute autre information complémentaire peut également être fournie dans le champ Notes. Si les informations complémentaires se rapportent à une question spécifique, veuillez indiquer le numéro de la question.

## À propos de Parline

[Parline](https://data.ipu.org/fr) est une source unique d’informations de référence complètes, précises et à jour sur les parlements du monde entier. L’UIP dépend des parlements pour assurer l’actualisation régulière des informations et assumer avec eux la responsabilité de Parline et de la fiabilité des données mises à disposition. La base de données fournit aux parlements, aux universitaires, aux étudiants, aux organisations internationales, aux médias et à de nombreux autres utilisateurs une perspective comparative sur la composition et les méthodes de travail des parlements. Ces données sont souvent utilisées à des fins de recherche, de comparaison et d’information. Parline est la source officielle des données utilisées pour les indicateurs 5.5.1 et 16.7.1 a) des ODD.

**Pour davantage d’informations sur Parline, veuillez consulter la page** [**À propos de Parline**](https://data.ipu.org/fr/content/à-propos-de-parline) **ou contacter Mme Addie Erwin à l’adresse suivante :** [**parline@ipu.org**](mailto:parline@ipu.org)

## Présentation

## Pays :

**Date :**

*Veuillez indiquer les coordonnées de la personne que nous pourrions contacter pour obtenir des précisions.*

**Nom :**

**Intitulé de poste :**

**Courriel :**

**Téléphone :**

**Êtes-vous le** [**correspondant Parline**](https://data.ipu.org/fr/content/pour-les-parlements)d**e votre parlement/chambre ?**  Oui  Non

## Questions (chacune des questions qui suivent porte sur l’année 2022) :

1. **Des amendements à la Constitution ou à la loi électorale ont-ils modifié la structure de votre parlement ?**

Oui  Non

*Si* ***oui****, veuillez préciser (par exemple, changements structurels, changement de nom de la chambre, date/s des changements, etc.).*

1. **Des amendements à la Constitution ou à la loi électorale ont-ils modifié le nombre statutaire de membres de votre parlement ?**

Oui  Non

*Si* ***oui****, veuillez préciser (par exemple, le nombre de membres précédent, le nouveau nombre de membres, la date à laquelle le/s changement/s a/ont eu lieu, etc.).*

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Combien de lois ont été adoptées par le parlement ?**   *Veuillez expliquer brièvement de quels types de lois il s’agit.* |  |
| 1. **Combien de fois le chef de l’État a-t-il refusé de promulguer une loi adoptée par le parlement ?**   Si le chef de l’État ne peut pas refuser de promulguer une loi, veuillez cocher cette case et passer directement à la question 5. | **Nombre de fois :**  **Source[[1]](#footnote-1) :** |
| 1. **Que se passe-t-il lorsque le chef de l’État refuse de promulguer une loi adoptée par le parlement ?** | Sans objet  ☐ Aucune autre mesure n'est prise  ☐ La législation est rejetée  ☐ La législation est renvoyée au parlement pour réexamen  ☐ La législation est renvoyée à la Cour constitutionnelle/suprême  ☐ La législation est soumise à un référendum  ☐ Autre (veuillez préciser) |
| 1. **Combien de fois l’exécutif a-t-il eu recours au mécanisme permettant de déposer une loi d’urgence[[2]](#footnote-2) au parlement ?**   *S’il n’existe pas de mécanisme permettant de déposer une loi d’urgence, veuillez cocher cette case.* | **Nombre de fois :**  **Source :** |
| 1. **Quel était le budget de l’État ?**   *Date de référence : 31 décembre 2022*  *Veuillez indiquer la devise.* | **Devise :**  **Budget :** |

1. **Quel était le budget du parlement ?**

*Veuillez indiquer le chiffre total pour le parlement. Pour les parlements bicaméraux : le cas échéant, veuillez également indiquer le budget des chambres basse et haute.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Parlement[[3]](#footnote-3) | Chambre basse | Chambre haute |
|  |  |  |

1. **Quels sont les effectifs[[4]](#footnote-4) du parlement ?**

*Veuillez indiquer le nombre de postes équivalents temps plein (ETP) et le chiffre total pour le parlement. Pour les parlements bicaméraux : le cas échéant, veuillez également indiquer les effectifs des chambres basse et haute.*

*Date de référence : 31 décembre 2022*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Parlement | Chambre basse | Chambre haute |
|  |  |  |

1. **Combien de questions écrites ont été adressées à l’exécutif et ont reçu réponse de sa part ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
| Adressées |  |  |
| Ayant reçu réponse |  |  |

1. **Combien d’enquêtes parlementaires[[5]](#footnote-5) ont été menées ?**

|  |  |
| --- | --- |
| Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
| **Nombre d’enquêtes :**  **Source :**  *Si le parlement/la chambre n'est pas habilité(e) à mener des enquêtes parlementaires, veuillez cocher cette case.* | **Nombre d’enquêtes :**  **Source :**  *Si la chambre n'est pas habilitée à mener des enquêtes parlementaires, veuillez cocher cette case.* |

1. **À quelle date l’exécutif a-t-il soumis le projet de budget au parlement et à quelle date le parlement a-t-il adopté le budget ?**

*Veuillez utiliser le format de date JJ/MM/AAAA.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
| Soumis |  |  |
| Adopté |  |  |

1. **Combien de jours le parlement s’est-il réuni en plénière[[6]](#footnote-6) ?**

|  |  |
| --- | --- |
| Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
|  |  |

1. **Quel était le nombre de groupes parlementaires[[7]](#footnote-7) ?**

*Date de référence : 31 décembre 2022*

|  |  |
| --- | --- |
| Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
|  |  |

1. **Quel était le salaire annuel de base des parlementaires ?**

*Veuillez donner le salaire annuel de base brut (avant impôt), indemnités non comprises.*

|  |  |
| --- | --- |
| Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
|  |  |

**Contrôle parlementaire, budget et relations entre l'exécutif et le législatif**

|  |
| --- |
| *L’UIP a recueilli des réponses aux questions 15 à 36 ci-dessous auprès de certains parlements en 2013-2014.*  *Ces données sont disponibles dans* [*Parline*](https://data.ipu.org/fr) *aux sections suivantes :*  *- Élaboration des lois, contrôle et budget : questions 15 à 29 et questions 35 et 36*  *- Administration : questions 30 à 34.*  ***Si votre parlement n’a pas encore fourni de réponses à ces questions****, aucune donnée en la matière ne figurera dans Parline concernant votre parlement.*   * *Veuillez répondre aux questions 15 à 36 ci-dessous.*   ***Si votre parlement a déjà répondu à ces questions****, vous pourrez consulter les données dans Parline.*   * *Veuillez passer en revue les données existantes et cocher l’une des cases suivantes :*   *Les données dans Parline sont correctes et aucune modification n’est requise*.  *Les corrections et mises à jour des données dans Parline sont indiquées ci-dessous*. |

**Élaboration des lois : activité législative et relations entre l’exécutif et le législatif**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Que se passe-t-il lorsque les deux chambres sont en désaccord sur un projet de loi ?**   *Veuillez cocher une seule réponse.* | |
| Les lois ne peuvent être adoptées sans l’accord des deux chambres.  La décision de la chambre basse entrera en vigueur dans un délai donné.  La décision de la chambre haute entrera en vigueur dans un délai donné.  Sans objet  Autre (veuillez préciser) | ***Source / notes :*** |
| 1. **Qui est habilité à prendre la décision finale lorsque le parlement et le chef de l'État sont en désaccord sur un texte législatif ?**   *Veuillez cocher une seule réponse.* | |
| Le parlement  ☐ Le chef de l'État  ☐ La Cour constitutionnelle/suprême  ☐ Sans objet  ☐ Autre (veuillez préciser) | ***Source / notes :*** |

**Contrôle : chef de l’État et gouvernement**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Quel rôle le parlement joue-t-il dans la désignation du chef du gouvernement ?**   *Veuillez cocher une seule réponse.* | |
| Le parlement élit le chef du gouvernement.  Le parlement approuve la nomination du chef du gouvernement.  Le parlement n’intervient pas.  Autre (veuillez préciser) | ***Source / notes :*** |
| 1. **Le chef du gouvernement est-il également le chef de l’État ?**   Oui  Non | |
| 1. **Dans le cas contraire, quel rôle le parlement joue-t-il dans la désignation du chef de l’État ?** *Veuillez cocher une seule réponse.* | |
| Le parlement élit le chef de l’État.  Le parlement n’intervient pas.  Autre (veuillez préciser) | ***Source / notes :*** |

**Moyens de contrôle / Révocation et motions de censure**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Y a-t-il une procédure qui permette au parlement de révoquer les personnes ci-après ?**   *La révocation est une procédure qui est utilisée pour mettre en examen, juger et démettre de leurs fonctions des membres de l’exécutif pour faute grave dans l’exercice de leurs fonctions. Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | |
| Sans objet (cette procédure n’existe pas)  L’ensemble du gouvernement  Le chef du gouvernement  Le chef de l'état  Des membres de l’exécutif à titre individuel  Autre (veuillez préciser) : | ***Source / notes :*** |
| 1. ***Pour les parlements bicaméraux :*** **Quelle(s) chambre(s) participent à cette procédure ?**   *Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | |
| La chambre basse  La chambre haute  Sans objet | ***Source / notes :*** |
| 1. **Existe-t-il une procédure qui permette au parlement d’exprimer sa défiance (ou sa confiance) aux personnes/institutions ci-après ?**   *Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | |
| Sans objet (cette procédure n’existe pas)  L’ensemble du gouvernement  Le chef du gouvernement  Des membres de l’exécutif à titre individuel  Autre (veuillez préciser) | ***Source / notes :*** |
| 1. ***Pour les parlements bicaméraux :* Quelle(s) chambre(s) participent à cette procédure ?**   *Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | |
| La chambre basse  La chambre haute  Sans objet | ***Source / notes :*** |
| 1. **L’adoption d’une motion de censure/de défiance à l’égard du gouvernement se traduit-elle automatiquement par la dissolution du parlement ?**   Oui  Non  Sans objet | |
| 1. ***Pour les parlements bicaméraux :* Quelle(s) chambre(s) peuvent être dissoutes ?** *Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | |
| La chambre basse  La chambre haute  Sans objet | ***Source / notes :*** |

*Pour les questions 26 à 29, les parlements bicaméraux sont priés de fournir une réponse pour chaque chambre.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Parlement monocaméral ou chambre basse | Chambre haute |
| 1. **Le parlement est-il habilité à convoquer les membres de l’exécutif ?** | Oui  Non | Oui  Non |
| ***Source :*** | | |
| 1. **Le parlement est-il habilité à convoquer les dirigeants du gouvernement ?** | Oui  Non | Oui  Non |
| ***Source :*** | | |
| Les nominations aux fonctions clés de l’exécutif sont-elles soumises à l’approbation du parlement ? *Par exemple, la nomination des ambassadeurs ou du gouverneur de la banque centrale* | Oui  Non | Oui  Non |
| ***Source :*** | | |
| Dans l’affirmative, combien de nominations (environ) sont soumises à l’approbation du parlement ? | Nombre de nominations :  Sans objet (le parlement/la chambre n’est pas habilité(e) à approuver les nominations aux fonctions de l’exécutif) | Nombre de nominations :  Sans objet (la chambre n’est pas habilitée à approuver les nominations aux fonctions de l’exécutif) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Budget** | |
| Dans quelle proportion le parlement est-il habilité à amender le budget proposé par l’exécutif ?*Veuillez cocher une seule réponse.* | Le parlement peut amender le budget à loisir.  Le parlement peut modifier le déficit/l’excédent total proposé par l’exécutif avec l’aval de ce dernier.  Le parlement peut apporter des amendements, à condition que cela ne modifie pas le déficit/l’excédent total prévu par l’exécutif.  Le parlement peut uniquement revoir les dépenses/recettes prévues à la baisse (il ne peut ni augmenter les lignes de crédit existantes, ni en créer de nouvelles).  Le parlement ne peut faire aucun changement. Il doit approuver le budget ou le rejeter dans son ensemble.  Autre (veuillez préciser) |
| ***Source :*** |
| 1. **Le parlement a-t-il un service spécialisé chargé de l’analyse du budget ?**  *Par exemple, un bureau du budget parlementaire.* | Oui  Non |
| 1. **Dans l’affirmative, combien de personnes ce service emploie-t-il ?**  *Veuillez indiquer le nombre de postes équivalent plein temps.* |  |
| **Budget du parlement** | |
| Quel(s) document(s) juridiques précisent le pouvoir du parlement sur son budget?*Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | La Constitution  Le règlement du parlement  Autre (veuillez préciser) : |
| Qui est chargé de préparer la proposition de budget parlementaire ?*Veuillez cocher une seule réponse.* | Le parlement  L’exécutif  Le parlement et l’exécutif ensemble  Autre (veuillez préciser) : |
| Qui décide du montant maximum du budget parlementaire ?*Veuillez cocher une seule réponse.* | Le parlement décide du montant maximum du budget.  Le montant du budget fait l’objet d’un accord entre le parlement et l’exécutif.  L’exécutif décide du montant maximum du budget.  Autre (veuillez préciser) : |
| Qui décide de l’ouverture du crédit budgétaire parlementaire ?*Veuillez cocher une seule réponse.* | Le parlement décide de la manière d’allouer le budget.  L’exécutif peut demander au parlement de modifier l’allocation du budget.  L’exécutif peut exiger du parlement qu’il modifie l’allocation du budget.  L’exécutif décide de la manière d’allouer le budget.  Autre (veuillez préciser) : |
| Quels bureaux/institutions sont inclus dans le budget parlementaire ?*Veuillez cocher toutes les réponses qui conviennent.* | L’ombudsman  L’institution supérieure de contrôle des finances publiques/L’office national d'audit  Le bureau national du budget  La bibliothèque nationale  Autres institutions (veuillez préciser) : |

**Notes**

*Veuillez fournir toute information complémentaire pertinente en rapport avec les réponses fournies. Le cas échéant, veuillez préciser le numéro de la question à laquelle se rapporte la note.*

1. Veuillez indiquer une base juridique, par exemple "article 65 du règlement intérieur" ou "article 99, paragraphe 2, de la Constitution". [↑](#footnote-ref-1)
2. Le mécanisme peut être désigné différemment selon le parlement (par exemple, "procédures d’urgence"). En général, il s’agit d’un mécanisme officiel qui consiste à accélérer l’adoption d’une loi en contournant les procédures normales. [↑](#footnote-ref-2)
3. En l’absence de montant transmis pour le budget des parlements bicaméraux, le montant entré dans Parline correspondra à la somme des chiffres fournis pour la chambre basse et la chambre haute. [↑](#footnote-ref-3)
4. Cette question vise à établir les ressources humaines disponibles au sein d’un parlement (c’est-à-dire l’ensemble du secrétariat). La réponse doit donc être un chiffre total pour l’ensemble du parlement, qui n’intègre ni les parlementaires ni les collaborateurs personnels travaillant pour un parlementaire. Le total doit correspondre aux effectifs embauchés à temps plein. Le personnel à temps partiel doit être intégré en fonction de son taux de travail (par exemple, 50 % = 0,5 ; 80 % = 0,75 ; temps plein = 1). Il convient d’inclure le personnel permanent et le personnel contractuel. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les buts et objectifs des enquêtes parlementaires sont nombreux : de l’examen général d’une question d’intérêt public à une enquête sur un sujet spécifique dont les résultats peuvent avoir des conséquences pénales. Voir la page 41 du guide de l’UIP *Les outils du contrôle parlementaire* (2007), qui aborde plus en détail les enquêtes parlementaires (<http://archive.ipu.org/PDF/publications/oversight08-f.pdf>). [↑](#footnote-ref-5)
6. Y compris en ligne. [↑](#footnote-ref-6)
7. Également appelés "groupes de partis", "coalitions", "caucus" ou "conférences", les groupes parlementaires sont des associations de partis politiques au parlement. Ils diffèrent des groupes multipartites sur des questions spécifiques ou des groupes d’amitié interparlementaires (à ne pas inclure dans le total). Seuls les groupes reconnus et ceux qui respectent les règles parlementaires doivent être inclus. [↑](#footnote-ref-7)